



Paris, le 24 octobre 2007

## PETITION

### MEDECINS ET IMMIGRATION, NON AUX LIAISONS DANGEREUSES

#### Les sciences et la médecine ne doivent pas devenir des outils au service des politiques migratoires.

ONG médicale présente en France et à l'étranger, nous voyons s'installer par touches successives une logique inquiétante : celle qui consiste à instrumentaliser les sciences médicales et les médecins comme supplétifs de la maîtrise de l'immigration.

Ainsi,

- La circulaire de février 2006 permettant l'arrestation des étrangers dans les structures de santé,
- Les pressions exercées sur les médecins inspecteurs de santé publique pour influencer les décisions d'expulsions des étrangers gravement malades,
- Les évacuations musclées pour des raisons sanitaires des campements de fortune occupés par les Roms,
- Le calcul de l'âge osseux sur des adolescents pouvant conduire à leur exclusion de la protection de l'enfance et à leur expulsion si ces examens établissent que ce sont des « adultes biologiques »,
- L'amendement « Mariani » sur la pratique des tests ADN dans le cadre du regroupement familial, instaurant une discrimination inacceptable dans la preuve de filiation.

#### **Autant d'utilisations de la médecine à des fins autres que le soin.**

Le lien entre pauvreté et migration est une évidence : 100% des étrangers vus en consultations par Médecins du Monde vivent en dessous du seuil de pauvreté. On ne peut survaloriser la place des étrangers en matière de sécurité et la minorer quand on parle de pauvreté.

Les acteurs de la santé doivent pouvoir refuser toute action qu'en conscience ils estiment relever de la maltraitance ou de la discrimination.

#### **Avec Médecins du Monde, je réclame:**

- 1. La saisine par les parlementaires du Conseil Constitutionnel afin d'obtenir le retrait de l'amendement Mariani permettant le recours aux tests ADN**
- 2. L'arrêt de toute pression administrative et/ou politique sur les médecins inspecteurs de santé publique concernant le droit au séjour des étrangers gravement malades,**
- 3. Un droit de désobéissance déontologique de la part de tous les professionnels de santé qui pourraient être amenés à prescrire ou à réaliser des actes utilisant les sciences médicales non pas dans l'intérêt médical de la personne mais dans le cadre des lois de l'immigration.**

Contact :

Annabelle Quénet, Florence Priolet  
Service de presse Médecins du Monde  
Tél. 01 44 92 14 31-32 / 06 09 17 35 59